

## AVIS PUBLIC



### RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

À sa séance du 14 mars 2017, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements d'emprunt suivants :

- CA-24-269 intitulé Règlement autorisant un emprunt de 3 640 000 \$ pour financer la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs.
- CA-24-270 intitulé Règlement autorisant un emprunt de 2 430 000 \$ pour financer la réalisation du programme de protection de bâtiments.

Ces règlements ont ensuite été soumis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui les a approuvés le 12 mai 2017 : ils entrent en vigueur à la date du présent.

*Ces règlements peuvent être consultés aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17<sup>e</sup> étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQÀM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.*

Montréal, le 17 mai 2017

Le Secrétaire d'arrondissement,  
M<sup>r</sup> Domenico Zambito

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante :*

*[www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)*